

FICHE CANDIDAT

Appel à projets « Lutte contre le gaspillage alimentaire dans le 13e arrondissement »

Pour obtenir la fiche en version Word, contacter : romain.gallet@paris.fr ou claire.cayla@paris.fr

NB : Il est obligatoire de remplir les annexes n°1, n°2, n°3 et n°4 pour que la candidature soit jugée complète et recevable.

Intitulé du projet :

PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER

Nom :

Prénom :

Fonction :

Courriel :

Téléphone :

Comment avez-vous eu connaissance de cet appel à projets ?

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE

Nom de la structure porteuse:

Statut juridique :

Adresse du siège social :

Date de déclaration en Préfecture :

Sous le n° de récépissé :

Numéro SIRET :

Résumé de l'objet statutaire :

Descriptif de la structure et de ses activités :

Pour les sociétés commerciales, préciser la composition de l'actionnariat :

Si structure d'insertion par l'activité économique, quelle forme ?

Présentation des ressources humaines (nombre de salariés et bénévoles) :

Agrément ESUS obtenu : oui / non

Agrément ESUS visé à terme : oui / non

Si oui, en quoi vous conformez-vous aux critères ?

Autres types d'agréments :

Représentant légal

Nom :

Prénom :

Fonction :

Courriel :

Téléphone :

AIDE DEMANDEE

Aide financière (investissement)

Indiquer le montant :

et renseigner l'annexe 4 ci-dessous.

N.B. : Cet appel à projets ne dispose pas d'une enveloppe de financement en fonctionnement.

ANNEXE 1

LE PROJET

Projet : *Contexte et besoins identifiés, description détaillée du projet, dates de réalisation*

Coût du projet	Subvention d'investissement de la Ville de Paris	Somme des financements publics (affectés au projet)
€	€	€

- a) Objectif(s) et indicateur(s) chiffré(s) de réalisation :
- b) Public(s) visé(s) :
- c) Localisation : quartier, etc.
- d) Moyens mis en œuvre (outils, locaux, moyens humains, précisez notamment si des recrutements sont spécifiquement prévus pour ce projet)
- e) Modèle économique
- f) Utilisation de la subvention demandée
- g) Les acteurs du projet (partenaires, financeurs, etc.)
- h) Préciser si le projet bénéficie d'un accompagnement

ANNEXE 2

LE BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

CHARGES (k€)	Montant			PRODUITS (k€)	Montant		
	2020	2021	2022		2020	2021	2022
60 – Achats <i>(détailler ci-dessous en spécifiant les lignes: prestations de services, achats de matières et fournitures...)</i>				70 – Vente <i>(détailler ci-dessous en spécifiant les lignes : vente de produits, de prestations...)</i>			
61 - Services extérieurs <i>(détailler ci-dessous en spécifiant les lignes: locations, entretiens et réparation, assurances...)</i>				74- Subventions d'exploitation			
				Subvention de la Ville de Paris (en dehors de cet AAP)			
				Autres financements publics <i>(détailler)</i>			
62 - Autres services extérieurs Département(s) : <i>(détailler : rémunérations intermédiaires et honoraires, publicité, publication, déplacements et missions...)</i>							
				Aides à l'emploi <i>(détailler)</i>			
63 - Impôts et taxes							
				Financements privés <i>(détailler)</i>			
64- Charges de personnel <i>(détailler : Rémunération des personnels, Charges sociales...)</i>							
65- Autres charges de gestion courante				75 - Autres produits de gestion courante <i>(détailler : cotisations, dons...)</i>			
66- Charges financières							
67- Charges exceptionnelles				76 - Produits financiers			
68- Dotation aux amortissements				78- Reprises sur amortissements et provisions			
TOTAL Charges				TOTAL Produits			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Mise à disposition gratuite de biens				Bénévolat			
Prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en Nature			
TOTAL				TOTAL			

ANNEXE 3

LE BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONEMENT 2020 DE LA STRUCTURE

Cocher si ce budget est le même que celui de l'action. Si ce budget est différent, renseigner le tableau ci-dessous :

CHARGES (k€)	Montant			PRODUITS (k€)	Montant		
	2020	2021	2022		2020	2021	2022
60 – Achats <i>(détailler ci-dessous en spécifiant les lignes: prestations de services, achats de matières et fournitures...)</i>				70 – Vente <i>(détailler ci-dessous en spécifiant les lignes : vente de produits, de prestations...)</i>			
61 - Services extérieurs <i>(détailler ci-dessous en spécifiant les lignes: locations, entretiens et réparation, assurances...)</i>				74- Subventions d'exploitation			
				Subvention de la Ville de Paris (en dehors de cet AAP)			
				Autres financements publics <i>(détailler)</i>			
62 - Autres services extérieurs Département(s) : <i>(détailler : rémunérations intermédiaires et honoraires, publicité, publication, déplacements et missions...)</i>							
				Aides à l'emploi <i>(détailler)</i>			
63 - Impôts et taxes							
				Financements privés <i>(détailler)</i>			
64- Charges de personnel <i>(détailler : Rémunération des personnels, Charges sociales...)</i>							
65- Autres charges de gestion courante				75 - Autres produits de gestion courante <i>(détailler : cotisations, dons...)</i>			
66- Charges financières							
67- Charges exceptionnelles				76 - Produits financiers			
68- Dotation aux amortissements et provisions				78- Reprises amortissements et provisions			
TOTAL Charges				TOTAL Produits			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Mise à disposition gratuite de biens				Bénévolat			
Prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en Nature			
TOTAL				TOTAL			

ANNEXE 4

BUDGET D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Cette annexe doit présenter en détail le coût d'investissement du projet, le calendrier prévisionnel des dépenses et le plan de financement des investissements (intégrant env. 20 % de fonds propres + mécénat idéalement).

Le coût d'investissement du projet doit comprendre l'intégralité des coûts du projet, à savoir tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui sont :

- ✓ liés à l'objet du projet et sont évalués dans la présente annexe ;
- ✓ nécessaires à la réalisation du projet ;
- ✓ raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- ✓ engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- ✓ dépensés par l'association ;
- ✓ identifiables et contrôlables ;
- ✓ et le cas échéant, les coûts indirects (ou « frais de structure ») éligibles sur la base d'un forfait de 10 % du montant total du projet maximum.

Les tableaux ci-dessous sont donnés à titre d'exemple.

Tableau 1 : Détails des dépenses et plan de financement

Dépenses		Financements		
Postes de dépenses	Montants	Sources de financement	Montants	%
Travaux		Subvention d'investissement de la Ville de Paris		
<i>Détails des postes de travaux</i>		Autres subventions d'investissement		
Véhicule, outillage et équipements		<i>Détails des co-financeurs publics</i>		
<i>Détails des postes d'équipements</i>				
Autres investissements à détailler (ex. : matériel de communication non consommable, etc.)		Mécénat		
Frais de structure		Fonds propres		
Total		Total		100%

Tableau 2 : Calendarisation des dépenses

Postes de dépenses	T3 2020	T4 2020	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	...
Travaux							
<i>Détails des postes de travaux</i>							
Outillage et équipements							
<i>Détails des postes de travaux</i>							
Autres investissements							
Frais de structure							